

du Registre des Délibérations du Comité du  
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 15 mai 2006

Objet : L'an deux mille six et le quinze mai à dix sept heures trente

Transformation  
de poste

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean THAON

0605/05

Présents ou représentés :

MM. THAON, ALUNNI, BALDINI, CLARY, CONDOMITTI, ESTROSI, FALIBOIS, FRANCO, FRERE, GILLY, GINESY, MANFREDI, MANGIAPAN, MARY, VELAY.  
MME. ALLAVENA, BRUN, FORESTIER, PASTOR, RENAUDO, ROUQUIER, STEFANI.

Le Président informe l'assemblée de la requête de l'un des agents du Syndicat Mixte qui, pour convenance personnelle, souhaite être affecté sur un poste à temps non complet (50 %) à compter de la prochaine rentrée scolaire 2006-2007.

Il s'agit d'un cadre B de la filière culturelle, Assistant Territorial Spécialisé d'Enseignement Artistique, qui exerce le poste de Musicien Intervenant en Milieu Scolaire.

Le Président rappelle que pour transformer un emploi créé à temps complet en un emploi à temps non complet, il convient de délibérer pour supprimer l'emploi à temps complet et créer un emploi à temps non complet en précisant le grade, la durée hebdomadaire du temps de travail.

Où l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité approuve la suppression du poste de Musicien Intervenant en Milieu scolaire (ATSEA) à temps complet et décide de créer un poste à temps non complet (50 % soit 10H00 hebdomadaire) de Musicien Intervenant en Milieu Scolaire (ATSEA) à compter du 01/09/2006.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.  
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,  
Jean THAON

